Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_173-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Etaient présents :** Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

**Excusés avec pouvoir :** Chrystèle BERTRAND à Michel BARBE, Yannick BRE à Christophe MARTINS, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Brigitte BERREE à Jean-Yves CLOUET

**Absente** : Delphine MONTREUIL

La séance est ouverte à 20h00.
Chrystel CAULET est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31
Quorum : 17

**Séance levée à : 22h15**

## COMMANDE PUBLIQUE - PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

*N° Délibération CC/2026/173*

***EXPOSE DES MOTIFS***

Les différentes prestations d'assurances couvrant les besoins de la collectivité arrivant à échéance le 31 décembre 2026, Montfort Communauté a procédé à une nouvelle mise en concurrence en vue de leur renouvellement, et ce pour une durée de 4 ans maximum.

A cet égard, une mise en concurrence a été effectuée par le biais d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2-1° du Code de la commande publique, avec comme objectif la souscription de cinq contrats correspondant à 5 lots distincts, soit :

LOT N° 1. Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_173-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

LOT N° 2. Assurance "Responsabilité civile et risques annexes"

LOT N° 3. Assurance "Flotte automobile et risques annexes"

LOT N° 4. Assurance "Protection juridique "

LOT N° 5. Assurance "Plaisance"

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE ainsi sur le profil d'acheteur Mégalis. La date limite de réception des offres était fixée au 25 septembre 2026 à 17h00 ; délai reporté au 5 octobre 2026 à 12h00, par avis rectificatif.
Trois plis ont été reçus dans les délais.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :
-Valeur technique de l'offre : 60%
-Coût de l'offre : 40%

Sur la base de l'analyse des offres établie conformément aux critères de jugement des offres définis au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2026 a décidé d'attribuer les marchés correspondants aux lots susvisés aux assureurs suivants :

-Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes :
GROUPAMA, pour un montant annuel de 31 537.12 € TTC (correspondant à la variante 1)

-Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes :
GROUPAMA, pour un montant annuel de 19 825.55 € TTC (correspondant à l'offre de base)

-Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes :
SMACL, pour un montant annuel de 8 734.76 € TTC (correspondant à la variante 2)

-Lot 4 – Protection juridique :
SMACL, pour un montant annuel de 2 101.58 € TTC (correspondant à l'offre de base)

-Lot 5 – Plaisance :
ACL Courtage / Generali IARD, pour un montant annuel de 739.22 € TTC (correspondant à l'offre de base)

Etant entendu, il est ainsi proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer lesdits marchés.

Il est précisé que les montants correspondants sont prévus d'être imputés sur le budget principal.

***VISAS ET CONSIDERANTS***

*Vu le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1er avril 2019,*
*Vu le budget,*
*Vu la séance de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2026,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_173-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- autorise le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants, ou tout autre document relatif à ces marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% « lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- précise que les dépenses seront imputées sur le budget principal

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS,*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

*La secrétaire de séance,*

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE